

LE RÉPUBLICAIN

Le N° 5 Cent

DU RHONE JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Le N° 5 Cent

INSERTIONS-ANNONCES

la ligne
3 fr.
4 fr.
5 fr.

Chronique locale.....
Reclames.....
Annonces anglaises.....

Les annonces sont reçues à l'agence de publicité V. Fournier
14, rue Confort, à Lyon

L. BARTHENS

Directeur politique et rédacteur en chef

ADMINISTRATION, REDACTION ET BUREAU DE VENTE:
LYON. — 18, Quai de l'Hôpital, 18, — LYON

ABONNEMENTS

Trois mois Six mois
Lyon et départements limitrophes..... 5 fr. 10 fr.
Autres départements..... 7 fr. 14 fr.
Etranger et Union postale..... 10 fr. 18 fr.

Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adr. à M. l'administrateur,
Quai de l'Hôpital

BOURSE DE PARIS

du 19 Décembre 1881

100 français.....	84 30	Credit mobilier.....	742
100 amortissable.....	85 42	Credit Lyonnais.....	895
nouveau 55 15		Mobilier espagnol.....	869
115		Union générale.....	4320
110		Foncière lyonnaise.....	320
110		Austrichiens.....	712
110		Lombards.....	320
110		Sarragosse.....	575
110		Nord-Espagne.....	709
110		Transatlantique.....	320
110		Suez.....	3325
110		Consolidés à Londres 99 7/16	
110		Panama.....	120

LE DOSSIER BOKHOS

Une dépêche nous annonçait hier que M. Henri Rochefort prétendait avoir reçu communication du dossier Bokhos. M. Rochefort, en effet, a écrit à M. Veil-Picard, au sujet de cet incident, une lettre de laquelle il semble résulter que les pièces qui composent le fameux dossier ont été effectivement placées sous ses yeux. Voici, d'ailleurs, le texte de cette lettre que publie l'*Intransigeant*:

Paris, 17 décembre 1881.

Mon cher Edmond Veil-Picard,
Quelques volatiles de la presse de basse-cour continuent à prétendre que je ne connaissais pas le dossier Bokhos; soyez donc assez bon pour leur faire savoir, afin d'éclairer le public sur leur vérité comme sur la mienne, que longtemps avant le procès vous me l'aviez communiqué, et que vous avez même eu l'obligeance de l'apporter chez moi, où nous l'avons feuilleté ensemble, en présence de plusieurs personnes, et notamment du peintre Boldini, notre ami commun.

Henri ROCHFORD.

On n'est pas plus affirmatif. Quelqu'un qui l'est moins, par exemple, c'est M. Veil-Picard lui-même, ainsi qu'on va le voir par la lettre suivante qu'il a adressée immédiatement au rédacteur en chef de l'*Intransigeant*, en réponse à la lettre qui précède :

Monsieur Henri Rochefort, rédacteur en chef de l'*Intransigeant*,

En effet, j'ai feuilleté chez vous un des trois paquets du dossier Bokhos, en présence de M. Boldini, afin de vous communiquer une pièce qui paraissait vous intéresser. Si, comme vous le prétendez, vous connaissiez aussi à fond ce dossier, comment se fait-il que vous m'avez assigné comme témoin à décharge, et comment se fait-il surtout que vous n'avez pas déclaré devant le jury que l'honorable M. Roustan n'y était nullement compromis. Recevez mes salutations,

Edmond VEIL-PICARD.

Cette fois encore, la véracité de M. Rochefort vient de recevoir une légère atteinte.

MM. Ménard-Dorian et Clémenceau, arbitres choisis par MM. Veil-Picard et Rochefort, pour décider s'il y avait lieu de publier le dossier Bokhos ou d'en retirer les pièces relatives au procès Roustan-Rochefort, pour les livrer à la publicité, ont rendu d'un commun accord la sentence suivante :

« Pour des raisons d'ordre général, il n'y a pas lieu de publier le dossier Bokhos. »

« P. MÉNARD-DORIAN,
« G. CLÉMENCEAU. »

Quoi qu'il en soit de cette décision, une dépêche nous apprend que le journal *Paris* a commencé ce soir, ainsi qu'il l'avait promis, la publication du dossier.

Les premiers documents publiés comprennent les lettres de M. Pestalozza, premier drogman du consulat italien à Tunis. Ces lettres constatent que M. Pestalozza a été le véritable fondateur et l'inspirateur du *Mostahel*, dans un but hostile à la France.

Il résulte d'une lettre de M. Pestalozza, datée du 7 juillet 1880, que le gouvernement savait à quoi s'en tenir sur la publication du *Mostahel*; que M. Pestalozza envoyait constamment des articles à M. Bokhos, lui recommandant le secret le plus absolu et se faisant renvoyer les manuscrits.

TÉLÉGRAMMES DE NUIT

SPÉCIAL DU « RÉPUBLICAIN DU RHONE »

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 19 décembre

L'ENSEIGNEMENT MILITAIRE DANS LES ECOLES

Le Parlement a voté un million pour organiser l'enseignement militaire dans les écoles. Ce million étant près d'être épuisé, le ministre de l'instruction publique a l'intention de demander à la Chambre de nouveaux crédits pour étendre cet enseignement.

On s'est préoccupé au ministère de la question des jeunes gens qui sortent des écoles vers quatorze ou quinze ans, et pour lesquels il serait urgent de continuer l'instruction militaire, commencée et on songe à organiser des bataillons scolaires dans lesquels l'instruction militaire s'acheverait entre l'école et le régiment.

Il serait question aussi de la création d'une école spéciale pour former des instructeurs militaires.

LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Outre les réunions qui se sont tenues hier à Paris et à Lyon, en vue des prochaines élections sénatoriales, plusieurs autres ont eu lieu dans divers départements :

A Rouen, la liste définitive a été ainsi arrêtée : MM. Senard, Thiessé, députés; Besselièvre et Bazan, conseillers généraux.

A Orthez, les candidatures de MM. La Caze, Barthe et Renaud ont été adoptées.

A Chaumont, les divers candidats ont été entendus et la candidature M. Steenackers a été acclamée.

A Evreux, la candidature de M. Lepouzé a été adoptée sans discussion.

EN AFRIQUE

Les inondations

Dépêches officielles

Général chargé de l'expédition des affaires de la division à guerre.

Oran, le 17 décembre, 5 h. soir. — Le barrage de Perregaux s'est rompu sur une longueur de 110 mètres et une hauteur de 10 mètres. Cette rupture a amené des dégâts sérieux sur la ligne ferrée de Saïda.

J'envoie sur les lieux où l'inondation s'est produite, trois bateaux plats et 125 hommes, dont 20 sapeurs. Le sauvetage des victimes commencera demain matin de bonne heure; le commandant de place de Mascara a l'ordre de faire, de son côté, tout ce qui sera possible pour porter secours aux inondés.

Le temps s'est remis au beau à Oran. D'après les renseignements qui me parviennent, il en est de même dans l'intérieur.

Tunis, le 17 décembre, 5 h. 55 m. soir. — Les soldats du 127^e de ligne qui ont été tués par le renversement d'un mur à La Manouba, dans la nuit du 14 au 15 décembre, sont : Tailleur, caporal; Beaurain, Marais, Boutigny, Ouvrad, soldats; quatre autres ont reçu des contusions multiples graves, savoir : Gaudry, Philippeaux, Salla, Diger. Les soldats Goule et Mousse ont des fractures de clavicule, et le soldat Des Essarts a des contusions légères.

Le mur, qui avait 20 mètres de long sur 5 mètres de haut, s'est abattu d'une seule pièce sur les tentes; rien ne pouvait faire prévoir cette destruction.

Les malades ont été transportés à l'ambulance de la Manouba.

Oran, le 17 décembre, 10 h. soir. — Le lieutenant-colonel du génie Chéry, arrivé ce matin à Perregaux, me fait connaître que l'inondation amenée par la rupture du barrage a cessé, et que 160 victimes ont été retrouvées. Le détachement nettoie la ville, qui a été envahie par les eaux, et rétablit les communications.

Le télégraphe fonctionne d'Oran à l'Habra et le service est fait par cavaliers entre l'Habra et Perregaux; la ligne de Géryville est rétablie.

Une tourmente de neige, qui a duré quarante-huit heures, est signalée à Géryville.

Une dépêche adressée d'Alger résume tous les renseignements sur les inondations qui désolent l'Algérie. Nous en reproduisons les principaux passages :

Le mauvais temps, qui dure sans discontinuer, a fait déborder toutes les rivières, mais les dégâts ont été considérables, seulement dans les grandes plaines où existaient des travaux de barrages et d'irrigations.

Dans la plaine du Chélif aux environs d'Orléansville, le Chélif débordé, inondant les campagnes, mais les dégâts sont relativement faibles, de grands travaux d'art n'existant pas.

La Mina, au contraire qui passe à Relizane, est barrée au-dessus de cette ville; le barrage a été emporté et la ville entière enveloppée par l'eau. Le chemin est coupé en plusieurs endroits entre Orléansville et Relizane, mais les communications existent entre ces deux villes; la ligne est à peu près bonne jusqu'à Saint-Dimé, de là à Relizane on va en transbordant.

Le sinistre est surtout terrible dans la plaine de l'Abrah, où se trouvent les villes de Perregaux, de Brousseville et plusieurs autres villages de création

récente. La plaine entière appartient à la Compagnie franco-algérienne, à laquelle elle a été concédée moyennant la construction du barrage, des travaux d'art et la création de villages. Le barrage, dont les murs avaient 40 mètres d'épaisseur, s'étant rompu, l'eau a emporté toutes les maisons avoisinantes, enveloppant Perregaux et les autres villages. Toute la plaine, depuis les montagnes jusqu'à la mer, est un vaste lac.

Sur la route d'Oran jusqu'à Saint-Denis-du-Sig, toutes les communications sont impossibles; il en est de même avec Mostaganem et Arzew, situés sur le bord de la mer.

La ligne ferrée de Perregaux à Arzew est entièrement sous l'eau.

On ne sait rien de ce qui a pu se passer du côté de Tlemcen. Il y a de grands dégâts également sur le versant méridional des montagnes. La ligne de Saïda à Perregaux est coupée à partir de Tizi jusqu'à Perregaux et encore impraticable; elle a été rétablie de Tizi à Saïda.

La rivière de la Seybouse, dans la province de Constantine, a débordé. La ligne du chemin de fer Bone-Guelma est coupée entre Souk-Arhras et Davivier. Les eaux ont apporté sur la voie des blocs de pierre et de terre de 60 mètres cubes; la réparation sera longue et coûteuse.

Partout, grâce à la sollicitude et à l'activité du gouverneur, les plus grands efforts sont déployés. Plus de 150,000 hectares de terres cultivées sont submergées dans la province d'Oran.

Le voyage de M. Tirman

Alger, 19 décembre. — M. Tirman, gouverneur général, sera de retour ce soir de son voyage dans la province d'Oran. Il se rencontrera à Alger avec le général Saussier, qui arrivera également demain par le bateau de l'Est.

Le général Saussier doit s'embarquer mardi pour la France.

Les Turcs à la frontière

Tunis, 19 décembre. — Une colonne turque comprenant 3,500 hommes vient d'arriver à la frontière.

Cette colonne aurait pour mission de s'opposer à l'envahissement de la Tripolitaine par les Français.

La garnison de Gabès

Le bataillon du 7^e de ligne quitte Sfax aujourd'hui pour se rendre à Gabès. Il s'est embarqué à bord de la *Reine-Blanche*.

On dit que l'oasis de Gabès sera le chef-lieu de la subdivision militaire du sud de la Tunisie. Les troupes y seront bien pendant neuf mois de l'année; mais les gens du pays estiment dangereux d'y séjourner pendant les fortes chaleurs.

CHARITÉ BIEN ORDONNÉE

A propos des souscriptions qui se sont ouvertes spontanément, en France, en faveur des familles des victimes du Ring-Theater, nous citons, il y a deux jours, un article dont l'auteur s'était attaché à faire ressortir la tendresse naturelle du pays à se passionner pour les misères des autres nations.

Certes, la charité est toujours chose louable, et il ne nous déplaît pas de la voir exercée à l'égard des voisins; mais ne pensez-vous pas qu'avant de travailler avec tant d'ardeur pour

FEUILLETON DU RÉPUBLICAIN DU RHONE

LES 149

Esclaves de Paris

PAR ÉMILE GABORIAU

DEUXIÈME PARTIE

LE SECRET DES CHAMPDOCE

— Pourquoi l'avez-vous abandonné ce pauvre Paul ?
— Dites-moi, vous, pourquoi il y a du velours à 45 francs le mètre. Je voulais savoir quelle sensation on éprouve quand on se met sur les épaules un cachemire des Indes... Et un beau jour j'ai filé. Mais qui sait ?... Paul allait peut-être me quitter. Il y avait quelqu'un qui cherchait à nous séparer, notre voisin de l'hôtel du Poron, rue de la Huchette, un vieux singe qu'on appelait le père Tantine, et qui était clerc d'huissier...

A ce nom, André, positivement, faillit tomber à la renverse. Tantine !... un vieux... clerc d'huissier... C'était bien le sien.

— Cependent, si vive que fut son impression, il parvint à la cacher.

— Bast !... fit-il d'un ton léger, quel intérêt pouvait avoir ce bonhomme à vous séparer ?

— Je ne sais, répondit Rose, devenue sérieuse, mais à coup sûr il en avait un. On ne donne pas pour rien des billets de banque aux gens, et je lui ai vu donner un billet de 500 francs à Paul. Bien plus, il lui avait promis de lui faire gagner beaucoup d'argent, par l'entremise d'un de ses amis, un placour nommé Mascaret...

Cette fois André ne fut pas pris à l'improviste. Il présentait qu'il allait être question de l'honorable placour.

Mais son esprit s'épouvantait des proportions que prenait l'intrigue qu'il avait à déjouer. Car il n'en doutait pas : toutes ces manœuvres qu'il découvrait une à une, devaient tendre à un but commun.

André se souvenait, à cette heure, de cette visite que lui avait fait Paul, un jour, sous prétexte de lui remettre vingt francs, et de l'air singulier qu'il avait.

Il se rappelait que Paul s'était vanté de gagner un millier de francs par mois, et qu'il n'avait pas su dire où ni à quoi.

— Paul m'a peut-être oubliée, reprit Rose, je le crains. Une fois, je l'ai rencontré chez Van Klopen, et il ne m'a rien dit. Il est vrai qu'il était avec ce Mascaret. Mais n'importe, je suis décidée à le chercher, et à lui demander pardon, et il me pardonnera...

De tout ceci, une conclusion très nette ressortait. Paul était protégé par l'association... donc il lui était utile, il la servait. Rose était persécutée, donc elle gérait.

Voilà ce que pensait André.

— Et même, ajoutait-il, si Cateuac a fait enfermer Rose, c'est que les misérables ont quelque chose à craindre d'elle. S'ils ont essayé de la faire disparaître, c'est que sa seule présence peut déranger leurs combinaisons...

Mais il n'eut pas le temps de poursuivre sa déduction. Le faussat du jeune M. Gaston grinçait dans l'escalier. Bientôt il apparut, criant :

— Place au festin !... Que la fête commence !... Deux garçons de restaurant, en effet, venaient M. Gandelu fils, chargés de mannes immenses, pleines de provisions.

En tout autre circonstance, André eût été furieux

de cette invasion de victuailles, de cette perspective d'un déjeuner qui allait durer au moins deux heures, et mettre tout sens dessus dessous dans son atelier.

Mais, en ce moment, il en était à bénir l'inspiration du jeune M. Gaston; il le trouvait beau, aimable, spirituel, et c'est de la meilleure grâce du monde qu'avec l'aide de Zora-Rose il débarrassait sa grande table, pour qu'on y dressât le couvert.

Seul, le jeune M. Gaston ne faisait rien, il pérorait.

— Ah !... mes chers bons, disait-il, vite il faut que je vous en conte une forte !... Imaginez-vous que le marquis de Croisenois, Henri, un de mes plus intimes amis, fonde une société industrielle.

André faillit lâcher une carafe qu'il tenait.

— Qui vous l'a dit ? demanda-t-il vivement.

— Parbleu ?... une grande affiche jaune qui le cria à tous les passants. *Mines de Tifla, société en commandite* ! Non, j'en ferai une maladie. *Capital : quatre millions* ! Pas dégoûté, le marquis. *Farceur ! Et du pain ?*...

La figure du jeune peintre trahissait un si complet ébahissement, que M. Gandelu fils éclata de rire.

— Pas vrai, qu'elle est drôle ?... reprit-il. On dirait que vous attendez l'omnibus de Chaillot. Voilà juste comment je suis resté devant cette diabolique affiche, le bec grand ouvert. Croisenois directeur d'une compagnie !... Ah ! il va me la payer ! J'aurais lu dans un journal que vous étiez nommé pape, que je n'aurais pas été plus ébaubi. Mines de Tifla ! As-tu fini ! Tifla !... On ne nous la fait plus, ah ! mais non ! Les actions sont de 500 fr. C'est pour rien, parole d'honneur, mais je n'ai pas de monnaie sur moi, vous repasserez après le demi-terme...

Cependent le déjeuner était servi, les garçons du restaurant s'étaient retirés, le jeune M. Gaston, de sa voix la plus aigre, criait : « A table ! A table !... »

Mais, hélas ! ce déjeuner qui commençait le plus gaiement du monde devait mal finir.

M. Gandelu fils, qui n'avait pas la tête bien solide, eut le tort de boire outre mesure. Bientôt, les vapeurs du vin se mêlant, dans son étroite cervelle, aux fumées de la vanité, le peu de bon sens qu'il avait disparut, et il commença à accabler Zora-Rose de reproches amers, ne comprenant pas, disait-il, comment un homme tel que lui, sérieux et destiné à jouer évidemment un grand rôle dans la société, avait pu se laisser séduire par une femme comme elle.

Certes, le jeune M. Gaston possédait un joli répertoire d'invectives, mais Rose, sur ce chapitre, était encore plus forte que lui. On l'attaquait, elle se défendit, et si vivement, que M. Gandelu fils, se sentant écrasé, se leva furieux, prit son chapeau et sortit en déclarant qu'il ne reverrait Zora de sa vie, qu'il lui abandonnait de bon cœur tout ce qu'elle tenait de sa générosité, mobilier et toilettes, trop heureux s'il pouvait, à ce prix, être débarrassé d'elle à tout jamais.

Ce départ ne contraria pas trop André. Restant en tête-à-tête avec la jeune femme, il se flattait d'obtenir d'elle, avec un peu d'adresse, une biographie exacte de ce Paul, qu'il comptait maintenant parmi ses adversaires.

Vain espoir ! Zora-Rose, elle aussi, était exaspérée, on l'eût été à moins, et elle ne voulut rien entendre.

Elle reprit en toute hâte son grand manteau de velours, noua son chapeau au hasard, et sans même donner un coup d'œil à la glace, elle s'envoia, non sans avoir affirmé qu'elle allait se mettre en quête de Paul, qu'elle le retrouverait, et qu'elle saurait bien le décider à demander raison à Gaston de ses insultes.

Tout cela s'était passé si rapidement, que le jeune peintre en était comme ébloui.

l'exportation, il aurait convenu de jeter un regard sur nos misères intérieures et d'examiner si l'exercice inconsidéré de cette vertu n'allait pas se faire aux dépens de nos compatriotes ?

On a cité les deux cents orphelins de Boulogne et l'on a démontré qu'ils avaient droit à la même commémoration que les familles des victimes de Vienne. Voici maintenant qu'une autre catastrophe, dont les conséquences ont été désastreuses, on l'a vu par les renseignements qui précèdent, vient d'éprouver nos frères d'Afrique.

Eh bien ! que va-t-on faire pour soulager ces infortunés ? Elles nous touchent celles-ci, directement et nous ne pouvons moins faire pour nos compatriotes que pour les habitants de l'Autriche.

Le gouvernement, nous le savons, fera son devoir, comme il l'a fait pour les orphelins de Boulogne, comme le gouvernement autrichien a dû le faire à l'égard des siens.

Mais les secours officiels, quelque élevés qu'en soit le chiffre, ne seront certainement pas suffisants pour réparer tous les désastres qui nous sont signalés.

Aussi souhaitons-nous de voir les manifestations charitables du pays s'exercer d'abord en faveur de nos frères. Les étrangers viendront après.

LES JOURNAUX DU SOIR

Paris, 19 décembre

La France blâme la nomination de M. de Miribel.

Le Paris s'applaudit du résultat des élections législatives d'hier.

Le Temps constate que M. Lafont était le candidat obligatoire pour Montmartre.

La Gazette de France trouve logiques les réclamations des officiers républicains contre certaines nominations. Sous la République on veut que tout soit républicain, surtout l'armée.

La Patrie remarque que les sénateurs républicains de la Seine sont à la recherche des sièges vacants en province. M. Hérisid a choisi les Pyrénées-Orientales et M. de Freycinet, l'Ariège.

Informations

Paris, 19 décembre.

Actes officiels

Le Journal officiel publie aujourd'hui les nominations suivantes :

M. Auguste Gérard, secrétaire d'ambassade, est nommé chef de cabinet du ministre des affaires étrangères.

M. Hanotaux, commis principal à la direction des affaires politiques et des archives, est nommé sous-chef de cabinet au même département.

M. Joseph Reinach, avocat à la cour d'appel de Paris, est nommé secrétaire de la présidence du conseil des ministres.

Le traité franco-portugais

Le traité franco-portugais est définitivement conclu. L'échange des signatures a eu lieu aujourd'hui.

Les collèges de jeunes filles

On annonce que M. Paul Bart prépare un projet de loi relatif à la création de trente collèges de jeunes filles.

M. de Saint-Vallier

M. le comte de Saint-Vallier, ex-ambassadeur de France en Allemagne, est attendu à Paris dans les premiers jours de la semaine prochaine. Ce diplomate est mis en disponibilité jusqu'au mois de mars prochain, époque où il prendra la retraite à laquelle lui donnent droit sa dernière lettre et ses trente années de service.

Le ministère des colonies

On procède actuellement au recensement des archives du ministère de la marine et au tirage des documents qui vont être remis au ministère du commerce, par suite du rattachement de la direction des colonies à ce ministère.

En même temps, une commission spéciale présidée par M. le contre-amiral Galibert, et dont fait partie M. Michaux, directeur des colonies, prépare la révision des décrets organiques qui régissent l'administration des colonies, et déterminent les at-

tributions respectives des deux ministères qui vont se partager la direction des colonies.

On pense que la scission définitive pourra s'effectuer vers le mois de mars 1882.

Les écoles de médecine

Il est question de supprimer les trois écoles de médecine navale, instituées à Brest, Rochefort et Toulon. Les médecins de la marine se recruteraient parmi les docteurs en médecine comme les médecins de l'armée de terre, et iraient faire un stage dans une des écoles d'application et de perfectionnement dont on projette la création.

Tel est du moins le desideratum des médecins du corps navigant. Mais le personnel des ports et des écoles est opposé à cette réforme.

L'interdiction du « Lohengrin »

Le gouvernement, après s'être concerté avec l'ambassadeur d'Allemagne, vient d'interdire les représentations du Lohengrin, de Wagner, qui devaient avoir lieu au théâtre des Nations. On sait que la pièce devait être chantée en allemand par une troupe allemande.

L'Almanach de Gotha

L'Almanach de Gotha, qui en est à sa cent dix-neuvième année, vient de paraître. Le plus important à signaler dans cet annuaire, qui fait autorité au point de vue diplomatique, c'est que la Régence de Tunis figure sous la rubrique France. L'Almanach de Gotha la place immédiatement après l'Algérie, et se borne à donner le texte du traité de Kassar-Saïd. De plus il inscrit comme possessions françaises les îles de l'Océanie sur lesquelles nous avons autrefois un simple protectorat.

La rubrique Russie comporte les changements les plus nombreux à cause de l'avènement du nouveau czar.

Chose à noter, la Bosnie et l'Herzégovine figurent encore à la rubrique Turquie, avec la simple mention : occupés par l'Autriche.

Les armées des colonies

On étudie au ministère de la marine l'organisation de troupes indigènes aux colonies. Le ministère de la guerre, de son côté, élabore un projet spécial pour les troupes d'Afrique.

Tout permet d'espérer que la question pourra être résolue dans le courant de 1882.

La ligne de Périgueux à Ribérac

On mande de Périgueux, le 18 décembre : M. Lesguillier, sous-secrétaire d'Etat au ministère des travaux publics, est arrivé à Périgueux, hier, samedi, à cinq heures du soir.

Il a été reçu dans la gare, richement parées de tentures et de drapeaux, par le préfet de la Dordogne, M. Catusse ; par le même train étaient arrivés M. Martin, ingénieur en chef des chemins de fer de l'Etat ; MM. Gauckler, directeur de la ligne ; Pareut, ingénieur, et Faye, inspecteur principal.

M. Catusse a présenté à M. Lesguillier les fonctionnaires et ingénieurs de la nouvelle ligne ; puis on a dîné à la préfecture ; après le repas, très cordial, il y a eu une brillante réception.

Aujourd'hui, le train d'inauguration partira dans quelques minutes ; la section de Ribérac à Périgueux doit, avec la future section de Ribérac à Montmoreau, traverser entièrement le département de la Dordogne ; ces deux sections font partie du grand tracé d'Angoulême à Marmande.

La population a vivement acclamé M. Lesguillier ; il y a dans la ville un grand mouvement de population.

Le procès Challemel-Lacour

Plusieurs journaux ont annoncé que M. Challemel-Lacour se désistait de sa plainte contre l'Intransigeant portée au rôle de la 8^e chambre du tribunal de la Seine pour jeudi prochain. Cette nouvelle est absolument fautive. Le procès aura lieu le 22 décembre. C'est M. Allou qui plaidera pour M. Challemel-Lacour. Nous pouvons même ajouter que ce procès ne le cédera en rien, sinon comme conclusion, au moins comme intérêt, au procès de M. Roustan. Il est vrai que cet intérêt sera seulement apprécié par les seules personnes admises à l'audience. On sait que la publication des débats d'un procès en diffamation devant la juridiction correctionnelle est interdite.

Les victimes de Saïda

Il y a depuis quelques jours un nouvel échange de notes diplomatiques entre les gouvernements français et espagnol, au sujet des indemnités à accorder aux victimes de Saïda.

M. le président du conseil a chargé notre ambassadeur à Madrid, l'amiral Jaurès, de déclarer au gouvernement espagnol, que la France ne verserait pas la moindre somme destinée aux colons espagnols, avant la fixation par le gouvernement de Madrid de l'indemnité à accorder aux victimes françaises des guerres carlistes.

Les statues à Paris

Plusieurs statues vont bientôt sortir des ateliers pour être érigées sur nos principales places, à l'or-

nementation desquelles elles sont destinées ; ce sont : la République française, de Morice, qui doit occuper le centre de la place de la République ; la Défense de Paris, de Barrias, qui doit être installée au rond-point de Courbevoie ; le Monument allégorique de Dalou, qui va orner la place du Trône ; les statues de Marceau, Hoche, Kléber et Desaix, destinées à la décoration de l'esplanade des Invalides.

Les collections de M. Thiers

On exécute en ce moment des travaux assez importants au Louvre pour placer les collections léguées à l'Etat par M. Thiers.

Ces collections comprennent une série de statuettes de bronze et des aquarelles reproduisant un grand nombre de chefs-d'œuvre de l'école italienne.

On leur consacre une des salles occupées jusqu'ici par des dessins et quelques pièces qui faisaient partie des appartements de M. Reiset, administrateur des musées, au premier étage du Louvre, sur la rue de Rivoli.

Le directeur nouveau des musées, M. de Ronchauld, a limité son appartement à quelques chambres de l'entresol.

Les travaux de peinture et appropriation sont presque terminés. On va commencer l'installation des objets, et le public sera, sans doute, admis à les visiter dans quelques semaines.

Le mauvais temps

La tempête qui a ravagé les côtes de la Tunisie et de l'Algérie a eu son contre-coup dans l'Océan. De graves sinistres sont signalés de divers points.

BOURSE DU BOULEVARD

PARIS. — Lundi 19 décembre 1881

3 0/0.....	84 1/2	Egypte.....	356 87
3 0/0 nouveau...	84 80	Turc.....	13 92
5 0/0.....	114 65	Panama.....	543 75
Italian.....	90 60	Banque romaine	763 75
Extérieure.....	30 9/16	Alpina.....	281 25
Chemins Tares.....	61 1/2	Suez.....	3305 25
Banque Ottom.....	735 1/2	Rio.....	738 75
Union.....	2815 1/2	Autrichiens.....	100 1/2
Id. nouvelle.....	100 1/2	Crédit de Paris.....	812 50
Crédit de France.....	100 1/2	Laenderhanck.....	1205 50
Intérieure.....	100 1/2	Lombards.....	320 1/2
Foncier.....	100 1/2	Phénix.....	903 50

L'Etat Sanitaire au Sénégal

Le ministre des colonies a reçu la dépêche suivante :

Lisbonne, 17 décembre.

Gouverneur général à ministre des colonies

L'état sanitaire continue à s'améliorer. Dakar et Saint-Louis sont en libre pratique. La situation à Rufisque est la même, mais Gorée a eu deux décès le 2 décembre, ce qui reporte au 25 décembre la levée de la quarantaine.

Le Tarn fera route ce soir pour France, emportant trois cents convalescents, dont 15 Marocains.

LE 14 JUILLET EN NOUVELLE-CALÉDONIE

Nos compatriotes de la Nouvelle-Calédonie ont voulu célébrer aussi la fête nationale du 14 juillet et associer les Canaques eux-mêmes à leurs réjouissances. La description suivante qu'en fait un correspondant du Siecle peut sembler un peu vieille de date, mais elle est animée d'un sentiment patriotique dont nous aimons à répéter l'expression.

Hienghène, 20 septembre 1881.

Les journaux que nous venons de recevoir nous racontent avec quel enthousiasme le 14 juillet a été fêté dans toute la France.

Dans notre petit coin, nous avons voulu, nous aussi, nous associer, dans la mesure de nos moyens, à la fête commémorative de la délivrance de notre hère patrie.

Nous avions travaillé pendant un mois à préparer des lanternes vénitiennes de toutes formes, aux couleurs nationales. Ces lanternes et une vingtaine de petits drapeaux faits avec des étoffes que les mercantiers vendent aux Canaques ont été attachés aux cocotiers qui entourent notre camp. Nous avons élevé une petite estrade, ornée de feuilles de cocotiers, de drapeaux et de lanternes, sur laquelle on a chanté, à la lueur de l'illumination.

La soirée s'est terminée par notre chant national. Les Canaques, avertis d'avance de notre fête, sont venus en grand nombre, et nous leur avons donné autant que possible à boire et à manger.

Mais ce que nous avons fait ici ne peut se comparer à ce qui s'est fait à Touho, chef-lieu de l'arrondissement : là, c'était une vraie fête publique.

Voici ce que m'en écrit le chef de l'arrondissement : « Nous avons voulu faire le simulacre de ce que l'on peut faire en pays civilisé ; voici en gros la chose : nous avions deux mâts de cocagne, un bâton russe, un tourniquet, un tir à la tronde, un bâton à la saignée, une régale de pirogues, une couronne en sac, un jeu de ciseaux, des lanternes vénitiennes, des lampions, un baril de goudron et du pétrole pour éclairer le pilou-pilou, un feu d'artifice composé de soleils et de fusées (le tout de notre fabrication), deux cents kilogrammes de pain, cent kilos de bœuf frais, cent litres de rhum, du vin en quantité, trente kilos de tabac, trois cents pipes et deux grosses d'allumettes.

Des mouchoirs de toutes couleurs, des morceaux d'étoffes (pour feuilles de vigne) constituaient les gains des vainqueurs aux différents jeux ; il y avait en outre des pièces de 5 francs pour les grands prix. Celui des régales était de 20 francs. Plus de trente drapeaux, hissés sur les mâts, dominaient la fête ; l'arrondissement entier y était représenté, et chaque chef s'était fait accompagner d'une dizaine de Canaques. Je ne crois pas exagérer en disant que plus de 500 Canaques (sans compter les pipées et les enfants) ont assisté au pilou-pilou. Les jeux ont commencé le 14 à neuf heures du matin, après la réception des chefs ; la fête du soir, avec les illuminations et les feux d'artifice, s'est continuée jusqu'à 15, à 7 heures et demie du matin. Il n'y a eu aucun désordre. Avant de séparer, le 15 au matin, tous les drapeaux ont été donnés aux chefs pour paviser et orner leurs cases, et pour perpétuer chez eux le souvenir de la fête de la France.

A Nouméa et sur les autres points de la colonie la fête a été célébrée de la même manière et avec la même entrain.

ÉTRANGER

Alsace-Lorraine

Le service militaire

Metz, 18 décembre. — On lit dans le *Moniteur de la Meuse* :

Suivant l'avis du procureur impérial de Metz, 65 jeunes gens de l'arrondissement de Boulay sont accusés d'avoir, dans l'intention de se soustraire à l'obligation du service militaire allemand, quitté sans permission le territoire de l'empire après avoir atteint l'âge requis pour le service. Ils sont invités à se présenter le jeudi 20 janvier 1882 à l'audience de la chambre correctionnelle du tribunal de Metz. En cas de non comparution sans motif valable, ils seront condamnés en vertu du paragraphe 472 de la procédure pénale.

Par le même avis, le procureur impérial fait connaître que, par décision du tribunal civil, il sera élu de garantir le paiement de la plus forte amende dont pourraient éventuellement être frappés les accusés, se montant à 1,000 marks, et pour couvrir les frais de la procédure, se montant à 100 marks, mis le séquestre sur les biens situés dans l'empire allemand desdits accusés. Par le dépôt par l'accusé de 1,100 marks, l'exécution de l'arrêt sera suspendue et lui-même sera autorisé à demander la levée du séquestre.

Allemagne

La question papale

Berlin, 18 décembre. — La Post publie un quatrième article sur la question papale qu'elle appelle cette fois une question romane-allemande. Le journal impérialiste allemand maintient ses premières conclusions : « Il est de l'intérêt général que le pape ne reste pas, même en apparence, le sujet du rai d'Italie. Il faut donc lui rendre l'indépendance d'un souverain, c'est-à-dire lui restituer Rome avec un territoire, qui, si exigü qu'il soit, serait pour les autres Etats une garantie de sa souveraineté et aussi de sa responsabilité. » Quant à l'Allemagne, son intérêt particulier dans la question est que, en donnant satisfaction au pape, elle rompra chez elle l'alliance du particularisme et du Palatinisme.

Espagne

Les journaux excommuniés

Santander, 19 décembre. — Le conflit produit à Santander par l'excommunication prononcée par l'évêque contre les journaux augmente. Quelques curés désirent ne pas exciter la population, refusent d'obéir à l'évêque. L'ordre public est assuré.

DÉPARTEMENTS

SERVICE SPÉCIAL DU RÉPUBLICAIN DU RHONE

LOIRE

La conférence Paule Minck

Saint-Etienne, 19 décembre. — Peu de monde : deux cents personnes à peine, et comme perdus dans la vaste enceinte du cirque, qui peut en contenir 4,000, avaient répondu à l'appel du comité collectiviste de la rue Mi-Carême. La conférencière était accompagnée à son arrivée

C'était à croire que la Providence, se déclarant décidément pour lui, n'avait envoyé ces intéressants amoureux que pour lui fournir des renseignements nouveaux, positifs, et de la plus haute importance.

Et dans le fait, les déclarations de Rose, si incomplètes qu'elles fussent, éclairaient toute une partie de l'intrigue, enveloppée jusqu'alors d'épaisses ténèbres.

Les relations de Paul avec le père Tantaine expliquaient la peine que s'était donnée Catinac pour faire enfermer Rose, et par contre les fautes et signatures arrachées à l'inepte confiance du jeune M. Gaston.

Mais, d'un autre côté, que signifiait cette société industrielle lancée par le marquis de Croisenois en même temps qu'il sollicitait la main de Mlle de Mussidan ?

André pensa qu'il devait, avant tout, s'occuper de ce détail, et sans même songer à échanger sa vareuse rouge contre un paletot, il descendit et courut au coin de la rue des Martyrs, où M. Gandelu fils lui avait dit avoir vu l'édifice.

Elle était toujours à sa place, éblouissante, tirant l'œil à vingt pas, séduisante assez pour faire trépasser les yeux du plus timide capitaliste.

Rien n'y manquait, pas même une vue de TIRRA (Algérie), une superbe vignette, qui représentait quantité de travailleurs roulant sur des brouettes le précieux minerai.

Tout en haut, le nom de Croisenois resplendissait en lettres d'un demi-pied.

Il y avait bien cinq minutes que André contemplant ce chef-d'œuvre, quand un éclair de prudence traversa son esprit.

— Malheureux !... se dit-il, que fais-je ici ? Qui sait combien de coquins épiegent sur ma physionomie la trace de mes sensations et de mes projets !...

A cette pensée, il regarda vivement autour de lui ;

mais dans un rayon de plus de cent pas il n'aperçut aucune figure suspecte.

— Ah !... n'importe, murmura-t-il, n'importe, il faut rentrer et chercher et imaginer un expédient pour faire perdre mes traces.

Dépêcher ses surveillants !... le succès était à ce prix, il ne le comprenait que trop. Comment atteindre et frapper les misérables, si, informés de ses moindres démarches, ils avaient toujours le loisir de se mettre en garde ?

Aussi, lorsqu'il eut regagné son logis, il ne s'occupa plus que du moyen de glisser entre les mains de ses espions. Bientôt il eut l'expédient.

Sous ses fenêtres s'élevait un grand jardin qui dépendait d'une institution dont la façade se trouvait dans la rue de Laval prolongée. Un mur qui n'avait pas sept pieds de haut séparait seul la cour de sa maison de ce jardin.

Pourquoi ne s'évaderait-il pas par là ?

— Je puis, se disait-il, me déguiser de façon à me rendre méconnaissable, et demain, au petit jour, franchir le mur et m'esquiver par la rue de Laval pendant que mes espions feront le pied de grue de la rue de la Tour d'Auvergne, devant ma porte.

Ai-je besoin de lever ici plutôt qu'ailleurs ? Non. Eh bien ! tant que durera ma campagne je demanderai l'hospitalité à Vignol qui m'aidera au besoin.

Ce Vignol était un ami d'André, un brave et loyal garçon, qui, en son absence, dirigeait les travaux de la maison de M. Gandelu.

— De cette façon, pensait-il, j'échappe si complètement à Croisenois et à sa bande, que je pourrai presque me mêler à leurs jeux sans qu'ils me devinent.

Il me faudra ainsi cesser de voir tous ceux qui ont consenti à m'aider, M. de Breuilh, M. de Mussidan, ce brave père Gandelu, mais la poste est là. Pour les cas pressants j'aurai le télégraphe, et il sera dis-

cret, car je vais choisir des termes de convention et en aviser mes correspondants.

— Sa résolution était prise ; il écrivit à ces trois personnes qui s'intéressaient à lui, une longue lettre où il expliquait son plan.

La nuit tombait lorsqu'il eut fini : il ne pouvait rien entreprendre à cette heure ; il alla dîner dans les environs, puis ayant mis ses lettres à la poste, il retourna à la préparation son travestissement, de le « répéter », pour ainsi dire.

Après s'être demandé quelle situation sociale serait la plus favorable à ses desseins, il avait décidé qu'il tâcherait de se donner l'apparence de ces mauffants gredins qu'on rencontre le jour dans les estaminets borgnes de l'ancienne banlieue, autour des billards crasseux, et le soir à la porte des théâtres et des bals publics.

Le costume il l'avait sous la main, parmi ses vieilles hardes de travail.

Une blouse bleue, un vieux pantalon à larges carreaux, de mauvaises chaussures et une casquette au rebout faisaient l'affaire.

Restait à changer le visage, et c'est à cette tâche que André s'appliqua.

Il commença par couper sa barbe, très-pou forte, mais qui portait entière, puis il tailla ses cheveux sur le devant de façon à menager deux mèches qu'il lissa et colla sur les tempes, avec force cosmétique.

Cela fait, il chercha quelques pains de couleur pour l'aquarelle, et armé d'un pinceau il commença son œuvre de « maquillage », œuvre bien plus difficile qu'on ne croit.

Se barbouiller n'est rien, il faut pour se déguiser modifier le mouvement général de la physionomie. Ou n'arrive à ce résultat qu'en altérant la bouche et les yeux, sièges principaux de l'expression.

André, quoique peintre, ignorait cela. Aussi n'est-ce qu'après de longs tâtonnements qu'il obtint un résultat passable. Il s'habilla alors, il terrilla autour

de son cou une vieille cravate, et sut placer sa casquette selon le genre, de côté, la coiffe aplatie en arrière, la visière cachant l'œil droit.

Quand, ainsi équipé, il se regarda dans la glace, il se jugea hideux. En artiste consciencieux cependant, il chercha à les défauts de son œuvre pour les corriger, lorsqu'on frappa à sa porte.

Il était neuf heures, il n'attendait personne, les garçons du restaurant étaient venus rechercher leur vaisselle ; quel visiteur lui arrivait donc ? Ce ne pouvait être que sa concubine, et il était bien décidé à ne pas se laisser voir par elle, n'ayant en la discrétion de Mme Poileveu qu'une confiance très limitée.

— Qui est là ? demanda-t-il.

— Moi !... répondit une voix plaintive, moi, Gaston.

Fallait-il se défer de ce garçon ? Le jeune peintre jugea que non ; il alla ouvrir.

— Qui, c'était bien M. Gandelu fils, mais en quel état !... Pâle chancelant, la figure absolument décomposée.

Il se laissa tomber bien plutôt qu'il ne s'assit sur un fauteuil.

— Est-ce que M. André est sorti ? balbutia-t-il, je croyais avoir entendu sa voix.

Ainsi il était dupe de travestissement. Ce triomphe ravit André, et lui apprit en même temps qu'il devait surveiller sa voix, comme tout le reste.

— Quel !... dit-il, vous ne me reconnaissez pas !... Regardez donc.

Il fallut encore au jeune M. Gaston dix secondes d'examen.

— Ah ! c'est vous, murmura-t-il enfin, avec un triste sourire, elle est mauvaise, c'est-à-dire non, elle est bien bonne ! mais je ne sais plus ce que je dis.

A suivre

par la citoyenne Gillier et par un monsieur très grand et très bien pris, qui n'est autre que le citoyen Negro, l'heureux époux de Mme Minck.

Ledit citoyen Ugro est nommé président et a pour assesseurs les collectivistes Bossset et Avacolin.

Cela nous remet en mémoire que c'est sur le nom de ce dernier, qu'aux élections législatives du 21 août les revendicateurs du sol, sous-sol etc., etc., se sont comptés et on pu réunir le formidable chiffre de... 77 voix.

Du langage de la conférencière, nous ne dirons que deux mots.

Ce sont toujours les mêmes choses, dites avec les mêmes violences d'expressions.

Nous avons ri de bon cœur lorsque Mme Negro a traité ou mieux dévoilé les gaillardises de certains chapitres de la Bible.

Pécuniairement parlant, nous pensons que la recette pourra peut-être suffire à payer l'éclairage.

C'est à déguster du miel de conférencier.

Nomination

M. Fity, précédemment receveur à La Clayette (Saône-et-Loire), vient d'être nommé commis principal à la résidence de Saint-Etienne.

Une mère odieuse

Une mère de famille, la nommée Héliène P..., femme G..., a été mise en état d'arrestation hier, sous l'inculpation d'excitation de mineurs à la débauche.

Ce qu'il y a de plus odieux dans cette affaire, c'est que ce sont ses propres enfants, deux jeunes filles de 14 et 16 ans, que cette mère dénaturée voulait livrer à la prostitution.

ISÈRE

Ecole polytechnique

Grenoble, 19 décembre. — Parmi les candidats de notre département qui ont été reçus à l'Ecole polytechnique, deux d'entre eux ont obtenu une bourse entière avec trousseau. Ce sont :

M. Jules François-Claude Perrot (le père, maître d'hôtel à Feyzin, a trois enfants à sa charge).

M. Armand-Philippe-Auguste Pottin de Tauvineux (la mère est veuve d'un ancien commandant en recrutement).

Horrible mort d'un enfant

Beaufort. — Le 10 décembre dernier, les époux Emmanuel Baule, cultivateurs à St-Julien de-Hiermes, s'étant absentés quelques instants de leur domicile en y laissant leur jeune enfant Augustine Baule, âgée de 3 ans, celle-ci s'approcha du foyer de la cheminée et le feu se communiqua à ses vêtements.

Attirée par la fumée qui sortait de la croisée et des gemissements, une voisine trouva la pauvre petite environnée par les flammes.

Elle s'empressa de la porter dehors, mais son corps était déjà couvert de brûlures et ne formait plus qu'une plaie.

Malgré les soins qui lui furent prodigués, elle expira le lendemain matin au milieu des plus épouvantables souffrances.

La Société des pompiers

La Murette. — La Société des pompiers de la Murette s'est réunie dans la journée d'hier, à la mairie, pour s'occuper de l'organisation des cadres.

Le soir, une fête fraternelle a eu lieu chez M. Bois, cafetier. La cordialité et l'entrain n'ont cessé d'y régner.

AIN

Le chemin de fer de La Cluse à Bellegarde

Il paraît que le chemin de fer de La Cluse à Bellegarde ne pourra être ouvert en mars prochain.

L'Abeille donne à ce sujet les détails suivants : « Le Lyon-Républicain, qui a donné cette date, dit elle, devrait bien nous faire connaître à quelle époque sera comblé le gouffre béant du lac, entre les Rocs des Delà et Port, et si la Compagnie qui, en ce moment, fait sauter à la mine les parois de rochers de Chamoise, pour rejeter, en cet endroit dangereux, la voie ferrée plus avant contre la montagne, parviendra, d'ici au mois de mars, à se rendre maître de ce passage redoutable qui, comme le tonneau des Danaïdes, ne fait que se remplir pour se vider indéfiniment.

« La Compagnie fait miner les parois de Chamoise pour rejeter la voie ferrée plus avant contre la montagne, mais à mesure que l'on opère dans le rocher, le lac de son côté, après avoir effondré entièrement le chemin vicinal qui conduit au village de Port, menace d'entraîner le parqué où sont assis les rails.

« Nous apprenons au dernier moment que la charpente, qui avait été construite pour établir une communication entre le précipice et les wagons chargés de matériaux destinés à le remplir, atterrée et menacée par les éboulements qui se succèdent sans interruption, vient d'être enlevée et va être remplacée par des couloirs plus en pente, communiquant non seulement aux wagons, mais à la montagne d'un côté, de telle sorte, qu'à l'aide de trente civières constamment en mouvement, on espère obtenir en peu de temps ce qui n'a pu se faire depuis bientôt trois ans à l'aide de matériaux amenés de trop grande distance.

« Espérons que de nouvelles déceptions ne viendront pas s'ajouter à celles que nous avons signalées ; nous le désirons vivement. »

GARD

La grève de la Grand'Combe

La Pise, 19 décembre. — La situation est toujours la même à la Grand'Combe. Des agents de la compagnie parcourent les différents chantiers et y répandent les bruits les plus contradictoires pour humilier les grévistes, qui paraissent décidés à ne reprendre le travail que lorsque la compagnie et leurs délégués seront d'accord.

Des secours arrivent de toutes parts ; un dixième des grévistes seulement ont besoin d'être soutenus.

La compagnie se décidera à s'aboucher avec les délégués, ce qu'elle a refusé de faire jusqu'ici. Cette après-midi elle doit faire une dernière tentative auprès des ouvriers de Trescols, Ravin et Levade, qui sont convoqués sur la place publique de Trescols, où le directeur doit les haranguer.

BOUCHES-DU-RHON

Brûlée vive

Marseille, 19 décembre. — Hier soir, un affreux accident est arrivé à Marseille.

Mme Camproger, femme du percepteur du 4^e arrondissement, s'habillait pour aller dîner en ville, lorsque des bougies mal placées mirent le feu aux rideaux.

Mme Camproger tira sur les rideaux ; ils tombèrent sur sa robe de gaze et de dentelles, qui prit feu.

Tandis que la cuisinière allait chercher de l'eau. Mme Camproger se sauva dans la rue. Un passant lui cria de se coucher par terre, et l'enveloppa de son pardessus. La pauvre femme a reçu d'horribles brûlures. Aucune partie du corps n'est intacte, sauf les pieds. Ce matin, Mme Camproger a déclaré qu'elle allait dormir. Quelques instants après, elle était morte.

Mme Camproger, née Emma Augée, était parisienne. Elle laisse un jeune enfant et un mari au désespoir.

Au Palais

Tribunal correctionnel de Lyon

Quelques électeurs, mécontents de l'échec que venait de subir le candidat cher à leur cœur, le citoyen Humbert, parcouraient dimanche soir les rues de notre ville en criant : A bas le Central, à bas la préfecture, puis s'en prenant aux gardiens de la paix qui se trouvaient sur leur passage, ils vociféraient : A bas la rousse.

Plusieurs arrestations ont dû être faites, notamment celles des nommés Charles Leprière, cordonnier, rue Moncey, 150, Auguste Denis, boutonnier, rue de la Villette, 94 ; Simon Agier, cultivateur, cours Lafayette, 120 ; Jacques Quiron, menuisier, rue de Baraban, 97, et Pierre Quiron, menuisier, rue Sainte-Anne.

Les trois premiers criaient : A bas la rousse ! et traitaient les agents de fainéants et de mandrins, les deux autres s'opposaient avec violence aux arrestations.

Tous ont été traduits, hier, en police correctionnelle, et condamnés à 25 fr. d'amende, à l'exception de Leprière, qui en a été quitte pour 16 fr.

Jean-Baptiste Dubord avait résolu le problème de faire bouillir la marmite à bon marché.

Domicilié quai Pierre-Sciza, 52, il descendait chaque nuit dans la boucherie Clément, qui se trouve au-dessous de chez lui, après avoir pratiqué une ouverture au plancher et faisait main basse sur les quartiers de viande à sa convenance.

Le coup fait il remontait chez lui par le même chemin et remettait les planches à leur place.

L'ingénieur Dubord, qui avait déjà subi sept condamnations, a été condamné hier à 6 mois de prison.

Plusieurs jeunes gens s'amusaient dans un bal public du cours des Chartreux, à se suspendre aux appareils à gaz.

Ils furent expulsés pour ce motif.

Aussitôt une trentaine d'individus firent irruption dans la salle en criant :

« Enlevons les urbains ! »

Les trois gardiens de la paix de service durent dégager pour se défendre.

Grâce à cette ferme attitude ils firent reculer les perturbateurs, et gardèrent même deux prisonniers, Henri Pettermann, journalier, et Antoine Dorce, tanneur.

Pettermann, le plus compromis, a été condamné à 6 jours de prison, Dorce n'a été condamné qu'à 16 francs d'amende.

Plusieurs jeunes gens s'amusaient dans un bal public du cours des Chartreux, à se suspendre aux appareils à gaz.

Ils furent expulsés pour ce motif.

Aussitôt une trentaine d'individus firent irruption dans la salle en criant :

« Enlevons les urbains ! »

Les trois gardiens de la paix de service durent dégager pour se défendre.

Grâce à cette ferme attitude ils firent reculer les perturbateurs, et gardèrent même deux prisonniers, Henri Pettermann, journalier, et Antoine Dorce, tanneur.

Pettermann, le plus compromis, a été condamné à 6 jours de prison, Dorce n'a été condamné qu'à 16 francs d'amende.

Plusieurs jeunes gens s'amusaient dans un bal public du cours des Chartreux, à se suspendre aux appareils à gaz.

Ils furent expulsés pour ce motif.

Aussitôt une trentaine d'individus firent irruption dans la salle en criant :

« Enlevons les urbains ! »

Les trois gardiens de la paix de service durent dégager pour se défendre.

Grâce à cette ferme attitude ils firent reculer les perturbateurs, et gardèrent même deux prisonniers, Henri Pettermann, journalier, et Antoine Dorce, tanneur.

Pettermann, le plus compromis, a été condamné à 6 jours de prison, Dorce n'a été condamné qu'à 16 francs d'amende.

Plusieurs jeunes gens s'amusaient dans un bal public du cours des Chartreux, à se suspendre aux appareils à gaz.

Ils furent expulsés pour ce motif.

Aussitôt une trentaine d'individus firent irruption dans la salle en criant :

« Enlevons les urbains ! »

Les trois gardiens de la paix de service durent dégager pour se défendre.

Grâce à cette ferme attitude ils firent reculer les perturbateurs, et gardèrent même deux prisonniers, Henri Pettermann, journalier, et Antoine Dorce, tanneur.

Pettermann, le plus compromis, a été condamné à 6 jours de prison, Dorce n'a été condamné qu'à 16 francs d'amende.

Plusieurs jeunes gens s'amusaient dans un bal public du cours des Chartreux, à se suspendre aux appareils à gaz.

Ils furent expulsés pour ce motif.

Aussitôt une trentaine d'individus firent irruption dans la salle en criant :

« Enlevons les urbains ! »

Les trois gardiens de la paix de service durent dégager pour se défendre.

Grâce à cette ferme attitude ils firent reculer les perturbateurs, et gardèrent même deux prisonniers, Henri Pettermann, journalier, et Antoine Dorce, tanneur.

Pettermann, le plus compromis, a été condamné à 6 jours de prison, Dorce n'a été condamné qu'à 16 francs d'amende.

Plusieurs jeunes gens s'amusaient dans un bal public du cours des Chartreux, à se suspendre aux appareils à gaz.

Ils furent expulsés pour ce motif.

Aussitôt une trentaine d'individus firent irruption dans la salle en criant :

« Enlevons les urbains ! »

Les trois gardiens de la paix de service durent dégager pour se défendre.

Grâce à cette ferme attitude ils firent reculer les perturbateurs, et gardèrent même deux prisonniers, Henri Pettermann, journalier, et Antoine Dorce, tanneur.

Pettermann, le plus compromis, a été condamné à 6 jours de prison, Dorce n'a été condamné qu'à 16 francs d'amende.

Plusieurs jeunes gens s'amusaient dans un bal public du cours des Chartreux, à se suspendre aux appareils à gaz.

Ils furent expulsés pour ce motif.

Aussitôt une trentaine d'individus firent irruption dans la salle en criant :

« Enlevons les urbains ! »

Les trois gardiens de la paix de service durent dégager pour se défendre.

Grâce à cette ferme attitude ils firent reculer les perturbateurs, et gardèrent même deux prisonniers, Henri Pettermann, journalier, et Antoine Dorce, tanneur.

Pettermann, le plus compromis, a été condamné à 6 jours de prison, Dorce n'a été condamné qu'à 16 francs d'amende.

Plusieurs jeunes gens s'amusaient dans un bal public du cours des Chartreux, à se suspendre aux appareils à gaz.

Ils furent expulsés pour ce motif.

Aussitôt une trentaine d'individus firent irruption dans la salle en criant :

« Enlevons les urbains ! »

Les trois gardiens de la paix de service durent dégager pour se défendre.

Grâce à cette ferme attitude ils firent reculer les perturbateurs, et gardèrent même deux prisonniers, Henri Pettermann, journalier, et Antoine Dorce, tanneur.

Pettermann, le plus compromis, a été condamné à 6 jours de prison, Dorce n'a été condamné qu'à 16 francs d'amende.

Plusieurs jeunes gens s'amusaient dans un bal public du cours des Chartreux, à se suspendre aux appareils à gaz.

Ils furent expulsés pour ce motif.

Aussitôt une trentaine d'individus firent irruption dans la salle en criant :

Rixe sanglante

La nuit dernière, vers minuit, une rixe sanglante a eu lieu, rue Duquesne, à l'angle de la rue Duquesclin, entre des ouvriers italiens et français.

Ces derniers sortaient d'un café lorsqu'ils ont été attaqués par leurs adversaires, qui les attendaient dans la rue.

Suivant la tâche habitude des Italiens, les couteaux ont été tirés, et M. Hubert Gabriel, apprêteur, rue de Barème, n° 6, en a reçu plusieurs coups qui l'ont grièvement blessé à la tête et aux mains.

Les gardiens de la paix du poste de la rue de Sully, que des témoins avaient été quérir, sont arrivés à la hâte, mais déjà les agresseurs avaient pris la fuite.

La victime a été transportée dans une pharmacie de la place des Hospices, où elle a reçu les soins les plus pressés de la part du docteur Stintzy, et de la conduite à l'Hôtel-Dieu. Malgré leur gravité, ses blessures ne mettent pas sa vie en danger.

Les auteurs de cette agression sont activement recherchés, et ne tarderont probablement pas à tomber entre les mains de la justice.

Un sieur Jean Chauvet, demeurant cours Charlemagne, 10, est tombé sans connaissance hier matin sur la place Perrache.

On le transporta aussitôt dans une pharmacie voisine, où les soins les plus pressés lui furent administrés ; mais tout fut inutile, le malheureux était mort.

Le corps du malheureux a été porté à son domicile.

Un triste accident est arrivé hier soir sur le pont Morand.

M. Didier, demeurant cours Vitton, 21, ayant voulu se garer d'un tramway s'est jeté de côté mais à ce moment arrivait le fauc n° 421 qui l'a renversé. Les roues du véhicule où se trouvaient deux voyageurs ont passé sur les jambes du malheureux et les ont fracturées.

Après avoir reçu les premiers soins dans une pharmacie voisine, la victime a été transportée à son domicile.

Les personnes qui assistaient hier à la deuxième séance donnée par le célèbre dompteur Bidel, ont été vivement impressionnées par un incident qui n'a heureusement pas eu de suites sérieuses.

Comme il corrigeait à coups de cravache un de ses lions qui refusait de travailler, l'animal est soudain entré en fureur, s'est jeté sur lui, et, d'un coup de griffe, a fendu une manche de son habit, heureusement sans intéresser les chairs.

Bidel a fait promptement rentrer dans le devoir son sauvage pensionnaire et la représentation s'est terminée, sans nouvel *accroc*, au milieu des applaudissements du public.

Une épaisse fumée qui s'échappait hier à huit heures du soir, d'une chambre garnie, occupée par le sieur Levis, cordonnier, au deuxième étage de la maison portant le n° 8, de la rue Chariot-d'Or, attirait l'attention de quelques locataires qui s'empressèrent d'enfoncer la porte.

Le feu qui avait pris à des objets de literie n'a pas tardé à être éteint au moyen de quelques seaux d'eau.

On a trouvé entre les matelas une lampe encore à demi-pleine de pétrole. Le sinistre serait donc dû à la malveillance. Une enquête est ouverte.

Les dégâts ne dépassent pas la somme de 100 fr. Rien n'était assuré.

Malgré les avertissements sans cesse répétés des agents des compagnies de chemins de fer, il est toujours des personnes pressées qui ne peuvent se résoudre à attendre l'arrêt complet du train, pour mettre pied à terre. M. Lienski, tisseur, est de ce nombre.

Hier soir, à la gare de Perrache, ayant voulu descendre trop précipitamment, il est tombé sur la voie et s'est fracturé la jambe.

Il a été transporté à l'Hôtel-Dieu.

Le sieur Richard, exerçant la profession d'acrobate, retraits la nuit dernière, à 2 h. du matin, à son domicile, rue Chaponnay, 131, lorsqu'il a été victime d'une brutale agression.

Un individu inconnu lui a asséné sur la tête un vigoureux coup de bâton, et a pris aussitôt la fuite.

Le blessé, la figure toute ensanglantée, a pu néanmoins se rendre au poste de police voisin, où il a déposé une plainte.

On dit que le vin soutient, disait un ivrogne, et moi qui en ai bu plusieurs verres, je ne puis plus me tenir sur mes jambes.

Le sieur Jean N..., âgé de 56 ans, menuisier rue Saint-Jean, était hier soir dans ce dernier cas. Il traversait à 6 heures la place des Terreaux, en titubant, lorsque soudain il fit un faux pas et tomba d'une façon si malheureuse sur l'asphalte qu'il se brisa la jambe droite au dessus de la cheville.

Après avoir été l'objet d'un premier pansement dans une pharmacie voisine, il a été transporté à l'Hôtel Dieu.

Des malfaiteurs stupides ont brisé la nuit dernière un banc de pierre, sur le cours du Midi.

Nous regrettons que les auteurs de ces actes de vandalisme qui se renouvellent trop souvent, n'aient pu être arrêtés.

Un vol d'une assez grande importance a été commis, il y a trois jours, au préjudice de M. Boisset, propriétaire à Cublize.

Pendant son absence, un malfaiteur s'est introduit, avec escalade et effraction, dans sa chambre à coucher, et après avoir bouleversé tous les meubles, a dérobé, dans un bureau, une somme de 4,000 fr. environ, composée d'une pièce de 100 fr. en or, de plusieurs pièces de 40 fr. et de 20 fr., ainsi qu'un revolver à six coups.

L'auteur de ce vol audacieux est inconnu, mais les détails de son exécution font supposer qu'il n'est pas étranger à la localité.

L'enquête se poursuit activement.

Société de Géographie

M. le docteur Sacé fera une seconde conférence sur le Paraguay et sur la flore de l'Amérique vendredi prochain 23 décembre à 7 h. 3/4 du soir au palais du commerce.

Les porteurs de cartes de conférence seront admis.

Variétés

LA FABRICATION DES AIGUILLES

A Borecette, qui est le centre de production d'aiguilles le plus important du continent, on compte cinq séries d'opérations : 1^e la conversion du fil

d'acier en aiguilles brutes ; 2^e la trempe et le recuit ; 3^e le polissage ; 4^e le triage des aiguilles polies ; 5^e la mise en paquet.

La conversion en aiguilles brutes comprend vingt opérations, dont les principales sont ; le calibrage du fil, le débrassage, le dévidage, le coupage en morceaux de longueur égale à deux aiguilles.

L'aiguiserie ou empointerie s'opère avec des meules en grès. A l'aide d'un doigt en cuir, l'ouvrier tient en action la meule. Il se produit des poussières de grès et d'acier qui, autrefois, frappaient de phthisie les ouvriers au bout de dix à quinze ans ; mais, à l'aide de ventilateurs puissants qui aspirent toutes les poussières, on est parvenu à garantir les ouvriers contre le danger de cette terrible maladie.

Après l'aiguiserie, on coupe le fil en deux, on fait l'aplatissage de la tête ; on recuit, puis on perce ces têtes une à une avec un poinçon d'acier. Ce sont des enfants qui font cette opération en moins de temps qu'il ne le faut pour le décrire.

Un autre enfant troque les aiguilles, c'est-à-dire enlève la parcelle d'acier détachée par le poinçon ; ensuite se fait l'évidage, le rangement des aiguilles et, enfin, la cémentation, lorsque cela est nécessaire.

La trempe et le recuit des aiguilles brutes exigent neuf opérations, mais on les fait par tas de 15 kilogrammes, contenant plus de 300,000 aiguilles.

Le polissage est l'opération la plus longue, quoiqu'on en polisse un million à la fois. Il exige cinq opérations, qui se répètent chacune sept à huit fois. Les aiguilles sont mises en rouleaux avec de petites pierres dures interposées et de l'huile de colza. Les petites pierres s'écrasent peu à peu dans le moulin où les rouleaux sont agités, et c'est le frottement qui donne le polissage, dont les dernières opérations se font avec l'huile seulement et du gros son.

Le triage des aiguilles polies se fait en cinq opérations, et après le brunissage, opération délicate et importante qui donne le brillant, on fait la mise en paquets.

C'est l'homogénéité du métal qui permet d'obtenir le beau poli. C'est son élasticité, jointe à sa dureté, qui est nécessaire pour faire de bonnes aiguilles. De tous les métaux connus, l'acier seul possède ces trois qualités à un degré suffisant.

OBSERVATOIRE DE LYON

Bulletin Météorologique

Lyon, 19 décembre, 10 h. 30 soir.

Température : Il est tombé hier sur nos régions plusieurs averses, fortes et courtes, présentant tous les caractères des pluies orageuses, c'est-à-dire accompagnées d'un vent fort avec une rotation rapide de sa direction.

On a recueilli 9mm. d'eau au Parc, 4 à Saint-Genis, 2 au Mont-Verdun.

Dans le Nord et l'Ouest de la France, les pluies ont été plus abondantes ; la hauteur d'eau recueillie est de 18mm à Charleville, 16mm. à Boulogne, 25 à Dunkerque, 30 à Rochefort.

D'ailleurs, le vent soufflait avec violence sur les basses de l'Océan, de la Manche, de la mer du Nord et de la Baltique.

Dans la soirée, le ciel s'est éclairci à Lyon, et le baromètre a commencé à remonter ; mais cette hausse a été de courte durée, et, ce matin, la pression diminue de nouveau.

Temps probable : Brumeux. Quelques averses.

NOUVELLES DES SPECTACLES

THÉÂTRE-BELLECOUR. — L'immense succès de M. Verbeck à Lyon, le retient dans notre ville Jeudi prochain, 22 décembre 1881, il donnera une nouvelle représentation au Théâtre-Bellecour.

Le répertoire de cette soirée sera complètement nouveau. L'attrait de cette nouvelle séance sera dans les expériences de magnétisme humain que M. Verbeck fera subir à son merveilleux sujet, Mlle de Marguerite.

Il paraît même que M. Verbeck exercera sa puissance magnétique sur les spectateurs qui seront dans l'abstraction de ce phénomène.

Le bureau de location sera ouvert à partir de demain lundi, de 11 à 6 heures.

PUBLICATIONS NOUVELLES

LE SAINT-NICOLAS

15, rue Soufflot. — PARIS.

A l'occasion des cadeaux de la Noël et des étrennes, nous rappelons à nos lecteurs que LE SAINT-NICOLAS est un luxueux journal hebdomadaire pour garçons et filles de 8 à 15 ans. Ce bel album de gravures par Bayard, Courboin, Church, Kauffmann, Hopkins, B. de Monvel, Ed. Morin, Giacomelli, Scott, etc., est aussi, et avant tout, un précieux recueil de contes, de causeries instructives, de saynètes qui font rire, et par où l'on se touchants récits qui font pleurer. En outre un grand attrait consiste dans une correspondance amicale régulièrement entretenue avec les jeunes abonnés. Enfin, de jolis vers, de la musique enfantine que parfois Massenet ne dédaigne pas d'écrire, achèvent de former l'idéal d'un journal destiné à la première jeunesse. — Rédigé par Saint-Nicolas lui-même, en première ligne, et par Ed. Dupuis, L. Desbœux, Lafenestre, Lemerle de Neuville, Zola Hanoum, R. de Najac, Robert Houdin, etc., cette gazette enfantine forme chaque année un beau volume in-4. Les années 1880 et 1881 sont en vente à la librairie Ch. Delagrave

DERNIÈRE HEURE

Paris, 19 décembre, 11 h. 50 soir.

M. Waldeck-Rousseau, ministre de l'intérieur, a décidé d'affecter le reliquat des deux millions votés pour l'Algérie aux inondés de Perregaux.

-- La première fête de l'Elysée aura lieu au milieu de janvier.

-- M. Cazot, ministre de la justice, soumettra demain son projet de mouvement judiciaire à M. Grévy.

TRIBUNE RÉPUBLICAINE

La Chambre syndicale des hôteliers, restaurateurs, cafetiers, limonadiers et débitants de boissons de la ville de Lyon et la banquette prévient les membres de la corporation que l'Assemblée générale semestrielle (art. 14 des statuts) aura lieu mardi prochain, 20 courant, à 2 heures, Brasserie Georges Hoffler, à Perrache.

Tous les membres adhérents ou non, sont invités à y assister.

ORDRE DU JOUR

1. Rapports sur la situation financière et sur l'exercice écoulé.
2. Modifications aux statuts et propositions diverses.
3. Elections pour le remplacement des membres sortants.

SPECTACLES DU 20 DÉCEMBRE

Grand-Théâtre de Lyon
Aujourd'hui, *Mignon*, opéra-comique en 3 actes.

Théâtre-Bellecour
Quatrième représentation de M. Verbeck, prestidigitateur du théâtre des Nouveautés de Paris.
L'occasion est belle pour voir l'homme le plus étonnant de notre époque dans l'art de la prestidigitacion.

Théâtre des Célestins
Aujourd'hui, à 6 h. 3/4, *le Monte où l'on s'ennuie*.

Théâtre du Gymnase
quai St-Antoine, 33
Jeudi 22 et dimanche 25 décembre, merveilleuses soirées dédiées aux familles par *Miss Hélène* et son professeur.

Théâtre Delille (Cours du Midi)
Tous les soirs, à 8 heures, spectacle varié des plus divertissants.

Casino
rue de la République
Tous les soirs, concert varié à 8 heures 1/2.
Orchestre sous la direction de M. Léone.

Scala-Bouffes
Tous les soirs, grand concert varié.

Alcazar
Tous les dimanches, lundis et jeudis, soirées dansantes.

BOURSE DE LYON

Du 19 Décembre 1881

Restes		Comptes-Actions	
3 0/0.....	115 20	Gaz de Lyon.....	1125
3 0/0 amortissable ..	115 20	Gaz de la Guilloitière.....	220
4 1/2.....	115 20	Mines de la Loire.....	220
5 0/0 français.....	115 20	Montrambert.....	248
Italian.....	115 20	St-Etienne.....	248
Turc.....	115 20	Rivo-de-Gior.....	80
Autrichien 4 0/0.....	115 20	Société lyonnaise.....	80
Russe 5 0/0.....	115 20	Pateaux-Omnibus.....	80
Espagne 3 0/0.....	115 20	Eaux.....	80
Dotte Egypt. unifiée.....	115 20	Dombes.....	80
Actions		Abattoirs.....	
Crédit mobilier.....	115 20	Verreries L. et Rhône.....	567 50
Crédit mob. Espag.....	115 20	Croix-Rousses.....	567 50
Crédit Lyonnais.....	115 20	Obligations	
Union générale.....	115 20	Ville-de-Lyon.....	86
B. Hypothéc. France.....	115 20	Ville-de-Paris 1869.....	86
Soc. foncière lyonn.....	115 20	Ville-de-Paris 1871.....	86
Banque Ottomane.....	115 20	Lombardes-anciennes.....	282
Paris-Lyon-Médit.....	115 20	Lombardes-nouvelles.....	278 25
Ch. Autrichiens.....	115 20	Loire.....	86
Lombard-Vénitien.....	115 20	Saint-Etienne.....	86
Saragosse.....	115 20	Rhône-et-Loire 4 0/0.....	86
Nord-Espagne.....	115 20	Paris-Lyon-Médit.....	264 75
Suez.....	115 20	1866 878 50	

ASSOCIATION FINANCIÈRE LYONNAISE

CAPITAL 6 MILLIONS

Messieurs les Actionnaires de l'Association financière Lyonnaise; sont prévenus que le Conseil d'Administration dans sa séance du 19 décembre 1881, a décidé l'appel de fr. 250, restant à verser sur les actions de la Société.

Conformément à l'Art. 14 des statuts, les versements devront être effectués:
fr. 125 du 25 janvier au 10 février 1882.
fr. 125 du 25 avril au 10 mai 1882.

A LYON, au siège social, rue du Bât-d'Argent, 9.
A PARIS, à la succursale, rue de Châteaudun, 8 bis.

Nous engageons vivement les personnes qui s'occupent d'agriculture, et qui veulent être au courant de tout ce qui s'écrit et se fait au sujet de la vigne, de s'abonner à la

Gazette AGRICOLE ET VITICOLE
journal paraissant tous les dimanches, et qui a été choisi par le Comité d'études et de vigilance pour la destruction du phylloxera dans le département du Rhône, pour la reproduction de tous ses documents, rapports, procès-verbaux, etc...
On s'abonne au bureau du journal, à Lyon, rue Mulet, 18, (près le lycée).
Prix : 8 francs par an.

CRÉDIT DE FRANCE

Ancienne Société Générale française de Crédit
SOCIÉTÉ ANONYME. — CAPITAL : 75 MILLIONS

Succursale de Lyon : 1, rue de la République

La Société bonifie actuellement :

2 0/0	pour les dépôts à vue
3 0/0	de 6 à 11 mois
4 0/0	de 1 an à 23 mois
5 0/0	de 2 ans et au-delà.

Le rédacteur gérant, Victor GOURRAUD
Lyon. — Imprimerie du Républicain du Rhône
18, quai de l'Hôpital

A LA VILLE DE LYON

Vastes Magasins de Nouveautés

ERRATUM

Dans l'annonce parue dans notre numéro du Lundi 19 courant, il a été commis une erreur de mise en page dans la désignation des COMPOIRS DE COSTUMES et d'ARTICLES DE PARIS. Nous rétablissons ci-après cette désignation :

COMPTOIR DES COSTUMES	
TRÈS BEAUX PEIGNOIRS en molleton à rayures couleurs, valeurs 18 fr. à.....	12.00
COSTUMES tissus pure laine avec draperie plissée grande jaquette bien ornée d'une valeur de 55 fr. à.....	35.00

COMPTOIR DES ARTICLES DE PARIS	
Boîtes tapisserie avec métier.....	2.45
Nécessaires à ouvrage, façon russe.....	3.50
Panoplies d'infanterie.....	3.90
Boîtes de construction.....	3.75
Boîtes animaux vernis.....	3.90
Jeux de cube.....	3.90
Panoplies de cavalerie.....	6.75
Jeux de guides.....	3.90
Chiens, chats et lapins mécaniques.....	7.90
Chemins de fer mécaniques.....	2.95
Corbeilles à pain, ramasse-miettes et brosses, le service complet.....	9.50
Album pour collection de chromos dans toutes les grandeurs, depuis.....	2.45

Bébés articulés, incassables, tête biscuit, yeux d'émail, perruque frisée, fabrication Jumeau. Tous les bébés et les cartons, portent l'estampé de la fabrique.

PRIX NON HABILÉS	
N° 3 4 5 6 7 8 9 10 12	
Prix: 4.95 5.95 6.95 7.95 9.75 12.00 14.50 18.50 25.00	
PRIX HABILÉS LAINE ET SOIE	
13.75 16.50 18.75 22.50 26.00 33.00 39.00 49.00 75.00	
PRIX HABILÉS TOUT EN SOIE	
14.75 18.75 22.25 32.39 39.50 49.50 65.95	

Bébés articulés incassables, tête biscuit, yeux d'émail, perruque frisée, fabrication spéciale aux magasins A LA VILLE DE LYON.

PRIX NON HABILÉS	
N° 3 4 5 6 7 8 9 10 12	
Prix: 2.95 4.90 5.90 6.90 8.50 10.50 12.75 15.50 18.75	
PRIX HABILÉS SOIE ET LAINE	
11.75 14.75 16.75 19.75 22.50 29.35 41.65	

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ

Suivant a été sous-seing privé en date à Lyon du 20 novembre dernier, enregistré, déposé au greffe du tribunal de commerce de Lyon et à la justice de paix du 7^e canton, il appert que la société en non collectif formée entre le sieur Jean-Marie Chevaugnon, peintre plâtrier, à Lyon, rue Cuvier, 71, et le sieur Joanny Bonnelo, peintre plâtrier, demeurant également à Lyon, rue de Turanne, 4. Comme est désignée sous la raison sociale Chevaugnon et Bonnelo purement et simplement dissoute ayant en son siège à Lyon, rue Cuvier, 71, a été dissoute d'un commun accord, à partir du 20 novembre.

M. Chevaugnon est seul chargé de la liquidation.

Pour extrait, signé :
Chevaugnon et Bonnelo.

ON DEMANDE A louer

Un appartement de 4 pièces bien aérées, à prendre en juin 1882, de Bellecour aux Terreaux, 3^e ou 4^e étage, Ecrire à l'Agence Fourrier, 14, rue Confort. — n° 2287.

ON DEMANDE A louer

Un vaste local, situé entre Bellecour et la rue Grenette, pouvant servir pour les réunions d'une Société de Secours mutuels. Adresser les offres à la 112^e Société des commis et employés de commerce, 3, rue Stella.

IL A ÉTÉ PROUVÉ

que le traitement TROUILLEUX, sans mercure, guérissant toujours en secret et à peu de frais, les écoulements nouveaux et anciens. Envoi franco et discret. S'adr. à TROUILLEUX, pharmacien à Bourgoin (Isère).
Lyon, Achard, cours de la Liberté, 83 (Guilloitière); Brunoz, succ. de Davallon, place Saint-Pierre, 2.

1 FRANC par AN 150,000 ABONNÉS 52 NUMÉROS

Le Moniteur des Valeurs à Lots

(Paraît tous les Dimanches, avec une causerie financière du Baron Louis)

LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes valeurs françaises et étrangères

LE PLUS COMPLET DE TOUTS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)

Une Revue générale de toutes les Valeurs. — La Cote officielle de la Bourse des Arbitrages avantageux. — Le Prix des Coupons. — Des Documents inédits.

Propriété du CRÉDIT DE FRANCE. — Capital: 75,000,000 de Fr.

On s'abonne dans toutes les succursales des Départements. UN FRANC PAR AN dans les Bureaux de Poste et à PARIS. 47, Rue de Londres

Le Journal des Tirages Financiers

(11^e Année)

PARIS — 18, Rue de la Chaussée-d'Antin, 18 — PARIS

SOCIÉTÉ FRANÇAISE FINANCIÈRE

(SOCIÉTÉ ANONYME)

Capital : VINGT-CINQ MILLIONS de francs

Est indispensable à tous les Porteurs de Rentes, d'Actions et d'Obligations. — Très-complet. — Paraît chaque Dimanche. — 16 pages de texte. — Liste officielle des Tirages. Cours des Valeurs cotées officiellement et en Banque. — Comptes-rendus des Assemblées d'Actionnaires. — Etudes approfondies des Entreprises financières et industrielles et des Valeurs offertes en souscription publique. — Lois, Décrets, Jugements intéressant les porteurs de titres. — Recettes des Chemins de fer, etc.

L'ABONNÉ A DROIT :

AU PAIEMENT GRATUIT DE COUPONS
A L'ACHAT ET A LA VENTE DE SES VALEURS
sans Commission

Prix de l'Abonnement pour toute la France et l'Alsace-Lorraine :

UN FRANC PAR AN

ON S'ABONNE SANS FRAIS DANS TOUTS LES BUREAUX DE POSTE

LA GAZETTE DE PARIS

Dixième Année Journal Financier 52 N° par An
PARAIT TOUTS LES DIMANCHES

2 FRANCS PAR AN

SOMMAIRE DE CHAQUE NUMÉRO : Situation Politique et Financière. — Renseignements sur toutes les valeurs. — Etudes approfondies des entreprises financières et industrielles. — Arbitrages avantageux. — Conseils particuliers par correspondance. — Cours de toutes les Valeurs cotées ou non cotées. — Assemblées générales. — Appréciations sur les valeurs offertes en souscription publique. — Lois, décrets, jugements, intéressant les porteurs de titres.

Chaque abonné reçoit gratuitement :
Le Bulletin Authentique
DES TIRAGES FINANCIERS ET DES VALEURS A LOTS
Document inédit, paraissant tous les quinze jours, renfermant TOUTS LES TIRAGES, et des INDICATIONS qu'on ne trouve dans aucun autre journal financier

ON S'ABONNE, moyennant 2 fr. en timbres postes, 59, rue Taitbout, Paris
CHEZ TOUTS LES LIBRAIRES ET DANS TOUTS LES BUREAUX DE POSTE

VOUS NE TOUSSEZ PLUS

si vous sucoez quelques bonbons au goudron du Docteur GRAMONT, agréables à la bouche, en fondant ils portent l'arôme du goudron sur les bronches et les poumons, ils facilitent l'expectoration et calment de suite la toux. Le goudron est le seul régénérateur des poumons; pris au début, il triomphe de la phthisie il arrête la décomposition des tubercules et la guérison est rapide, on a le soin de porter la boîte sur soi afin d'en sucer un chaque fois que la toux se présente. Prix: boîte, 1 fr. 75, demi, 1 fr. Eau, n. la poste contre timb. 30 c. en sus. Ecrire à M. ROLLAND, pharmacien à Marseille. Dépôt à Lyon, pharmac. Danon, place St-Pierre, à saint-Etienne, Delpey, rue St-Louis, 23, et toutes les pharmacies.

50 pour 100 de REVENU PAR AN

LIRE les MYSTÈRES de la BOURSE

Envoi gratuit par la BANQUE DE LA BOURSE (Soc^{te} Anonyme). Capital: 10 Millions de fr.
PARIS — 7, Place de la Bourse, 7 — PARIS

A LOUER

JOLI APPARTEMENT DE NEUF PIÈCES

Parfaitement agencé

QUAI DE LA GUILLOTIÈRE, 24, AU 2^e

S'y adresser tous les jours, de 2 à 4 heures

EAU MINÉRALE NATURELLE

VEDNET

La Perle des Eaux de Table

Anticipation de l'Etat
Approbation de l'Académie de Médecine
Médaille d'Or de l'Exposition Universelle 1880

PRÉS VALS PAR JALJAC (ARDECHE)

L'Eau de VERNET est la plus gasceuse des Eaux minérales françaises, la plus riche et la meilleure des Eaux de Table connues en France et à l'Étranger

Adresser les demandes à M. RAOUL BRAVAIS, Directeur de la Société des Produits RAOUL BRAVAIS et des Eaux Minérales Naturelles, 26 Avenue de l'Opéra

Dép. princip. à Paris: 13, r. Lafayette et 30, av. de l'Opéra et en tous lieux où les produits sont déposés et approuvés du public: FER BRAVAIS et QUINQUINA BRAVAIS

Dépôt chez M. Léoras, à Lyon.

QUATRIÈME ANNÉE

L'UNION VINICOLE ET AGRICOLE

DES CHARENTES

Journal littéraire, agricole, commercial et d'annonces

PARAISSANT LE DIMANCHE

ABONNEMENTS

Un an.....	9 fr.
Six mois.....	5 fr.
Trois mois.....	3 fr.
Europe, un an.....	4 fr.
Amérique.....	20 fr.

BUREAUX :
Imprimerie ROUSSAUD,
3, rue Tison d'Argence, ANGOULÈME.

VINS DU ROUSSILLON

Expédié du propriétaire au consommateur
à 55 fr. l'hect. Vin de table, 42 fr. l'hect., nu, port en sus.
— Demander prix courants, MONTAGNÉ, viticulteur (Midi-Pyrénées-Orientales).